
De : [mailto:]
Envoyé : mercredi 18 mai 2011 19:57
À : BRONNE-DE-LONGEAS Olivier - DGALN/DEB/PEM2; michel@developpement-durable.gouv.fr
Objet : CNPN commission faune du 19 mai 2011

A l'attention de :

M. Echaubard, Président de la Commission Faune du CNPN

M. Perret, Chef du Bureau Faune, Flore

Monsieur Bronne-de-Longeas,

La FNC n'a aucun représentant disponible pour le CNPN du 19 mai et vous prie de ce fait de l'excuser. Néanmoins, elle souhaite partager son avis concernant les 2 points suivants de l'ordre du jour :

Demande d'autorisation d'introduction dans le milieu naturel de 2 lynx -> Avis défavorable de la FNC. Les motifs sont exposés dans le courriers du président de la FDC 39 ci-joint.

Demande d'autorisation d'introduction dans le milieu naturel d'une ourse dans le département des Pyrénées-Atlantiques. A ce sujet, la FNC partage l'avis des 6 fédérations départementales de la chaîne pyrénéenne. -> Avis défavorable. Vous trouverez la Motion signée par les 6 FDC ainsi que le courrier adressé au préfet des Pyrénées –Atlantiques (respectivement 7 juillet 2010 et 7 février 2011) qui restent toujours valables.

Bien évidemment, ces deux dossiers ponctuels ne préjugent pas de notre adhésion et engagement ultérieur à la Stratégie Nationale de la Biodiversité.

Nous souhaitons que ces deux documents soient distribués à l'ensemble des membres de la commission faune et annexés au compte-rendu de la réunion,

25/05/11